Nations Unies A/C.3/79/L.58

Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Troisième Commission
Point 27 de l'ordre du jour
Promotion des femmes

Fédération de Russie et Nigéria : amendement au projet de résolution révisé A/C.3/79/L.17/Rev.1

Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : l'environnement numérique

1. Au dix-neuvième alinéa du préambule, remplacer « notamment des féminicides » par « appelés féminicides dans certaines régions du monde ».

2. Au quarante-et-unième alinéa du préambule, supprimer « de femmes et de filles » après « y compris les meurtres », et ajouter « dans certaines régions du monde » après « également appelés féminicides ».

3. À l'alinéa a) du paragraphe 5, remplacer « les meurtres de femmes et de filles liés au genre, notamment les féminicides et les infanticides de filles » par « les meurtres liés au genre, également appelés féminicides dans certaines régions du monde ».

24-21158 (F) 131124 131124

Merci de recycler